

Rapport ESG

Exercice 2023

SIPAREX
Groupe

QUOI DE NEUF POUR L'ESG ?

CSRD : UN NOUVEAU CADRE RÉGLEMENTAIRE PORTEUR D'OPPORTUNITÉS

La CSRD, qu'est-ce que c'est ?

Issue du Green Deal européen, corpus réglementaire lancé en 2018 visant à faire de l'Europe un leader en matière d'investissement durable, la CSRD est une nouvelle norme de reporting standardisé qui s'appliquera dès 2025 au titre de l'exercice 2024 aux 50 000 entreprises européennes éligibles*. Sa raison d'être : améliorer la transparence et la comparabilité de leurs données environnementales, sociales et de gouvernance, afin que les investisseurs y accèdent plus facilement et puissent flécher les capitaux vers les actifs les plus vertueux. Si la CSRD n'impose aucun objectif en termes de résultat des KPI, elle impose de publier des données auditées dans le respect d'un formalisme exigeant, sous peine de sanctions. Ultimement, nous anticipons que ces nouvelles obligations de transparence sur les performances durables et les démarches de progrès influenceront sur le positionnement et la réputation des entreprises. De facto, elles constitueront une opportunité pour toutes celles qui sauront s'en emparer pour en faire un outil de pilotage stratégique.



Qu'est-ce que ça change ?

L'approche de la CSRD introduit un nouveau concept : la double matérialité. Elle consiste à prendre en compte à la fois la matérialité d'impact, définie comme les impacts positifs et négatifs, environnementaux et sociaux de l'entreprise et de son modèle d'affaires, et la matérialité financière, définie comme les risques et opportunités ESG susceptibles d'affecter la performance financière de l'entreprise et sa valeur. L'entreprise soumise à la CSRD doit commencer par définir la matrice de sa double matérialité, en examinant les enjeux qui sont matériels pour elle, de façon négative ou positive. Cet exercice préliminaire est la première marche à gravir, et la plus haute : elle prend du temps et implique beaucoup de parties prenantes. Sur la base de cette analyse, l'entreprise doit suivre les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs à sa matérialité parmi les quelque 1200 points de données listés, et les suivra d'année en année. Dès la deuxième année du reporting CSRD elle est incitée par le template de reporting à identifier et mettre en œuvre des actions correctives bénéfiques à sa performance, voire réorienter sa stratégie vers des opportunités d'avenir, le cas échéant à la faveur des bonnes pratiques et tendances observées dans le benchmark produit par la CSRD.

Comment s'y prendre ?

D'abord en partant de l'existant, pour les sociétés déjà soumises à des normes de reporting extra-financier : beaucoup des obligations de la CSRD sont proches des réglementations préexistantes et ne nécessitent pas de faire table rase. Pour les entreprises qui n'ont pas encore réalisé leur analyse de matérialité ni structuré leur reporting extra-financier, un accompagnement par un cabinet externe peut être la bonne solution au démarrage, pour la formation des équipes, la définition de la matrice de double matérialité et des indicateurs. L'investisseur peut aussi aider ses entreprises en portefeuille à partager leurs bonnes pratiques. Dans tous les cas, la CSRD implique d'embarquer la gouvernance et tous les départements de l'entreprise (finance, RH, contrôle, achats, opérations, commerce, ...) pour une vision globale de son impact. Ce n'est pas le moindre de ses atouts : elle va permettre de passer d'une RSE souvent silotée à une RSE intégrée.

* Entreprises européennes répondant à au moins deux des trois critères suivants : plus de 250 employés, 50 M€ ou plus de chiffre d'affaires, 25 M€ ou plus de bilan.

SORTIR DU “TUNNEL CARBONE”

Jusqu'à présent, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) a été la priorité des entreprises dans leur appréhension des défis environnementaux contemporains. Les émissions de GES, et plus particulièrement le bilan carbone, ont cristallisé la plupart de leurs efforts, à juste titre : ils sont un facteur-clé dans le dérèglement climatique, aux effets tangibles et immédiats. Leur évaluation est devenue pratique courante et retenue souvent comme langage commun pour les acteurs économiques. L'équivalent carbone a ainsi pu être quantifié, mesuré, compensé... Bilans carbone et trajectoires de réduction des émissions se sont largement généralisés, à tel point que nous serions collectivement entrés dans un “tunnel carbone”, selon l'expression du chercheur Jan Konietzko en 2021. Autrement dit, une approche trop limitante de la crise environnementale, focalisée sur le carbone et le changement climatique au détriment d'autres facteurs moins visibles ou plus difficilement quantifiables, mais capitaux pour la préservation du vivant et de nos systèmes socio-économiques, comme l'effondrement de la biodiversité. Pourtant, tous les modèles d'affaires sont concernés, à court, moyen ou long terme, par la pollution de l'eau, la disparition des espèces, la perturbation des cycles géochimiques des sols ou la surexploitation des ressources. Il est donc urgent de sortir du tunnel carbone et d'adopter une approche plus holistique de l'empreinte environnementale des activités humaines pour en limiter les impacts et se prémunir des risques qu'ils engendrent.



Comment faire ?

La CSRD devrait encourager cette diversification : sur les 5 enjeux environnementaux couverts, un seul concerne le carbone (sous l'appellation “changement climatique”), les autres visent la protection de la biodiversité, le développement de l'économie circulaire, la lutte contre la pollution et la préservation des ressources aquatiques et marines. Les entreprises vont donc devoir s'interroger sur la matérialité de ces enjeux sur leur modèle d'affaires. Il est également probable que cette nouvelle réglementation favorise l'émergence de nouveaux indicateurs spécifiques. De plus, l'analyse au niveau du cycle de vie d'un produit ou d'un service contribue aussi à élargir le spectre et à considérer les impacts tout au long de la chaîne de valeur. Les audits de terrain sont un autre moyen pour les sociétés de vérifier ce qui se passe sur leurs sites de production ou chez leurs fournisseurs. Toutes ces nouvelles pratiques devraient encourager les entreprises à basculer d'une politique RSE centrée sur la décarbonation à une politique en faveur de la préservation de la nature, dans toutes ses dimensions.

L'ESG CHEZ SIPAREX



Le Groupe Siparex accélère dans la mise en œuvre de sa feuille de route ESG & RSE 2030 avec le recrutement d'Antoine Joint en qualité de Directeur Climat et en renfort de l'équipe ESG. Spécialiste des stratégies climat et biodiversité, Antoine est chargé de piloter et d'accélérer les initiatives visant à mieux intégrer les enjeux climatiques d'atténuation et d'adaptation aux modèles d'affaires des entreprises en portefeuille.

En étroite collaboration avec l'équipe TiLT, il contribue également à renforcer les financements du Groupe en faveur de la transition.



Ingénieur en systèmes d'information diplômé de l'ESIGELEC, Antoine exerce de 2007 à 2015 comme consultant IT chez Orange, Thales Service et Accenture. En 2015, il se réoriente, obtient un Master Développement Durable à l'Université Paris-Dauphine et rejoint le cabinet Utopies, pionnier du conseil en stratégies durables. Il y crée et développe l'offre de conseil en stratégies climat et biodiversité. Entre 2016 et 2024, Antoine accompagne près de 130 entreprises de tailles et secteurs variés dans l'intégration des enjeux environnementaux à leur modèle économique et leur stratégie de croissance.

Antoine enseigne également le management du climat et de la biodiversité au sein des organisations à l'Université Paris-Dauphine, l'EFAP et la Green Management School.



Antoine vient **renforcer les ressources ESG du Groupe** à commencer par son Comité ESG. Composé de 9 membres permanents, présidé par Céline Joubert, il est chargé de structurer le volet opérationnel de la stratégie ESG du Groupe Siparex.



LES 9 MEMBRES DU COMITÉ ESG



Céline Joubert
Membre du Comité Exécutif Groupe, Chief Operating Officer



Cyril Fromager
Membre du Comité Exécutif Groupe, Managing Partner de l'activité Entrepreneurs



Nicolas Piau
Membre du Comité Exécutif Groupe, Partner de l'activité TILT



Priscille Clément
Membre du Comité Exécutif Groupe, Directrice de la Communication et des Marques



Nadja Bresous Mehigan
Partner XAnge, référente de l'activité impact investing



Pauline Paquet
Directrice des Opérations XAnge



Antoine Joint
Directeur Climat



Simon Ruchaud
Directeur ESG



Héroïse Servettaz
Chargée de Mission ESG

FEUILLE DE ROUTE ESG & RSE 2030

Le groupe Siparex a pour ambition d'être reconnu pour la solidité et l'efficacité de sa démarche d'investisseur responsable attaché à une création de valeur durable.

Afin de guider son action, il s'est donné 3 priorités de transformation :



**LA
DÉCARBONATION**



**LA PARITÉ
FEMME-HOMME**



**LE PARTAGE DE LA VALEUR
AVEC LES SALARIÉS**

SUIVI DES OBJECTIFS ESG À FIN 2023*

Thématique	Donnée 2022	Donnée 2023	Var. 2023	Objectif 2025	Objectif 2030
Évaluation de l'empreinte carbone**	34 %	43 %	+26 %	75 %	100 %
Engagements de réduction de l'intensité carbone***	14 %	17 %	+23 %	25 %	75 %
Trajectoire de réduction des émissions de GES en cours de définition	15 %	22 %			
La baisse de la part des entreprises dans le portefeuille ayant formalisé des engagements de réduction de l'intensité carbone de leur activité s'explique principalement par les évolutions de périmètre (investissements et cessions réalisées en 2023). La grande majorité des PME dans lesquelles nous investissons n'ont pas formalisé d'engagements. Nous les accompagnons dans cet exercice technique et stratégique. La progression de la statistique sur la part des entreprises dans le portefeuille en cours de définition de leur trajectoire de décarbonation est une bonne illustration de cette dynamique.					
Engagements alignés sur une trajectoire Net-Zéro	1 %	2 %	NS	5 %	25 %
% des entreprises en portefeuille concernées respectant la loi Copé-Zimmermann****	33 %	33 %	NS	-	Engagement de moyens
% des start-ups fondées, co-fondées ou dirigées par des femmes dans le portefeuille XAnge	22 %	25 %	+18 %	25 %	30 %
% des entreprises en portefeuille concernées publiant l'index EgaPro	46 %	45 %	NS	-	Engagement de moyens
% des entreprises en portefeuille de plus de 500 salariés justifiant d'au moins 30% de femmes dans leurs instances exécutives	10 %	21 %	+108 %	-	Engagement de moyens
% des entreprises en portefeuille rentables et de plus de 10 salariés disposant d'au moins un dispositif de partage annuel de la valeur et / ou de partage de la valeur actionnariale	64 %	73 %	+13 %	-	75 %

UNE FEUILLE DE ROUTE CLIMAT AMBITIEUSE ADAPTÉE À LA DIVERSITÉ DES MATURITÉS AU SEIN DES PORTEFEUILLES

Les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité, se doivent désormais d'intégrer les enjeux liés au changement climatique dans leur stratégie de développement afin de répondre aux attentes de leurs parties prenantes - à commencer par réduire leur empreinte carbone -, anticiper les évolutions de marché et de la réglementation et s'adapter aux aléas climatiques.

3 LEVIERS MAJEURS

de mise en transition : **comprendre, investir, transformer**

1. Comprendre

Comprendre les enjeux climatiques, et plus largement les enjeux liés à la nature (biodiversité, sols et ressources, eaux et océans, forêts) et les enjeux sociaux, est fondamental pour passer à l'action.

Bilan des initiatives passées :

- Sensibilisation aux enjeux climatiques : Fresque du Climat organisée à l'attention du Comité Exécutif et de l'ensemble des salariés du Groupe Siparex.
- Formation spécialisée pour les équipes d'investissements : co-conception d'une formation Executive « Stratégie Climat » avec l'EM Lyon. Dispensée à l'équipe Entrepreneur courant 2024, elle sera diffusée à l'ensemble des équipes Siparex d'ici fin 2025.

Webinaires pédagogiques :

- Webinaire interne sur les enjeux du bilan carbone et de la mise en œuvre d'une stratégie climat.
- Webinaire CSRD organisé en juin 2024 à destination de l'écosystème du groupe Siparex (salariés & participations) pour aider nos entreprises en portefeuille dans la préparation de ce nouveau chantier.

Initiatives à venir :

- Formations en présence d'experts à destination de nos entreprises en portefeuille : climat et biodiversité en priorité.
- Création et animation d'un réseau de décideurs RSE au sein des entreprises du portefeuille : partage de bonnes pratiques, d'expertises et de retours d'expériences.

2. Investir

Investir davantage au service de la transition :

- Renforcer nos investissements dans les entreprises de la transition énergétique
- Renforcer nos objectifs Climat dans les nouveaux fonds du Groupe notamment via l'intégration systématique d'objectifs Climat dans le carried interest ainsi que dans les dispositifs d'alignement d'intérêts avec nos entreprises en portefeuille (rémunérations, bonus, dispositifs de partage de la valeur, conventions de partage de la performance,...).
- Renforcer nos analyses des enjeux climat et des potentiels de décarbonation en phase de due diligence.

3. Transformer

Transformer les pratiques et aligner les modèles d'affaires avec la contrainte climatique :

- Accompagner : un écosystème d'une cinquantaine d'experts et de conseils référencés par Siparex sur les thématiques centrales du climat et de la RSE (CSRD, climat, biodiversité, eau, économie circulaire, ACV, communication et marketing responsable, innovation durable, ...).
- Encadrer : organisation d'action collective Bilan Carbone et ACT Pas à Pas dès septembre 2024.
- Accélérer : évaluation à l'entrée du niveau de maturité climat des entreprises investies, parcours climat couvrant la réalisation d'un bilan carbone complet, l'analyse des risques et opportunités, l'élaboration d'une trajectoire 1,5°C et la mise en œuvre d'un plan d'action.
- Piloter : évaluation des progrès de nos participations via le reporting ESG et suivi dès 2025 d'un score climat (élaboré à partir des dispositifs de place les plus robustes).

* Périmètre des fonds institutionnels gérés par Siparex à fin 2023 hors fonds Obligations Reliance. Pour chaque objectif, la statistique est calculée pour la population des entreprises en portefeuille ayant renseigné la donnée.

** Bilan carbone sinon évaluation par un tiers expert. A noter par ailleurs que Siparex réalise chaque année une estimation via proxy pour l'ensemble de ses entreprises en portefeuille.

*** Statistique comprenant les startups du portefeuille XAnge pour lesquelles l'enjeu de décarbonation fait l'objet d'un programme d'accompagnement adapté priorisant l'éco-conception des produits et services ainsi que la mise en œuvre rapide des bonnes pratiques en matière de sobriété énergétique plutôt que la définition d'une trajectoire formelle de réduction des GES.

**** La loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, dite aussi « Loi Copé-Zimmermann » pose une obligation de respecter un quota minimum de 40% de membres de chaque sexe, afin d'assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de ces instances. Cette obligation, qui s'applique depuis le 1er janvier 2017 aux sociétés cotées et aux entreprises de plus de 500 salariés, est étendue aux entreprises de plus de 250 salariés, à partir du 1er janvier 2020 et présentant un chiffre d'affaires ou un bilan d'au moins 50 millions d'euros.

SIPAREX INTERMEZZO 3 TRANSITION CARBONE : UNE STRATÉGIE CLIMAT CENTRÉE SUR LA PROTECTION DE LA VALEUR

L'équipe Intermezzo considère le risque climatique comme composante à part entière et potentiellement significative du risque de crédit d'une entreprise, en particulier le risque de transition. Ainsi, le fonds Siparex Intermezzo 3 Transition Carbone appuie sa stratégie climat sur les atouts suivants :

- › Une approche analytique renforcée par une évaluation des risques de transition climatique via l'intégration d'un prix du carbone basée sur un modèle propriétaire de rating et de pricing.
- › Un support opérationnel de terrain, animé par Antoine Joint, aux entreprises en portefeuille pour la définition et la mise en œuvre du plan de décarbonation.

Le plan de décarbonation est la clef de voûte du projet de désensibilisation du fonds. En s'engageant dans une trajectoire ambitieuse, l'entreprise réduit l'impact du risque de transition sur son risque de crédit et sa valorisation. Le souscripteur en est également bénéficiaire : il dispose d'une solution de couverture contre le risque de transition sur son actif.



Afin d'inciter à l'atteinte des objectifs du plan de décarbonation, l'équipe Intermezzo implémente un mécanisme de *climate margin ratchet* dans chacune de ses opérations consistant en l'ajustement annuel (à la hausse ou à la baisse) de la tarification de la mezzanine en fonction des efforts réels de réduction de l'intensité carbone de l'activité. Pour dimensionner ce mécanisme incitatif et calibrer le support opérationnel à la décarbonation, l'équipe a défini un process en 6 étapes :

1. Estimation de l'empreinte carbone de l'entreprise, le cas échéant via proxy sectoriel faute de bilan carbone récent.
2. Recours aux trajectoires de prix du carbone communiquées par le NGFS (Network for Greening the Financial System).
3. Estimation du coefficient de report du coût du carbone ou « pass through » correspondant au report du coût du carbone sur la chaîne de valeur aval, estimé en fonction de l'élasticité-prix de chaque entreprise.
4. Calcul du rating ajusté du risque de transition carbone.
5. Calibrage du pricing ajusté du risque de transition carbone, du mécanisme d'ajustement du prix aux efforts de décarbonation (*carbon margin grid*) et des covenants carbone.
6. Réalisation du bilan carbone et définition du plan de décarbonation le cas échéant.
Support opérationnel à la décarbonation.

L'estimation du coût du carbone correspond au produit i) du chiffre d'affaires simulé, ii) du prix du carbone, iii) de l'intensité carbone et iv) du taux de report. Elle impacte directement les charges annuelles de l'entreprise et donc sa trésorerie. À l'horizon de maturité de la mezzanine, l'impact sur l'EBITDA peut être analysé soit comme une baisse de la valeur d'entreprise, soit comme une hausse de l'endettement par une dette carbone; dans tous les cas comme une baisse de la valeur des titres (mezzanine incluse).

LA CSRD COMME NOUVELLE BOUSSOLE DE NOTRE RÉFÉRENTIEL ESG

Faciliter et accompagner le déploiement de la CSRD au sein des entreprises en portefeuille concernées directement (car au-dessus des seuils réglementaires) et indirectement (au travers des attentes de leurs clients par exemple) est un chantier majeur de l'Operating team et de l'Équipe ESG du Groupe. Considérant davantage la CSRD comme un outil stratégique qu'un exercice de reporting, notre accompagnement a vocation à permettre à nos participations de formaliser leurs plans de transition sur l'ensemble des enjeux RSE, de mieux se prémunir des risques financiers et de se saisir des opportunités de marchés.

L'Operating team, à commencer par Antoine Joint, s'applique à diffuser d'ores et déjà des outils et ressources dédiés à ce nouveau cadre de référence : formations, webinaires, partages d'expérience, experts référencés, outils d'analyse et de reporting.

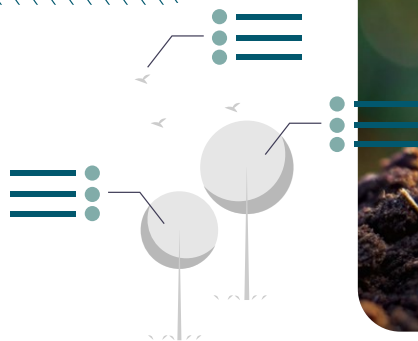
L'Équipe ESG, en étroite collaboration avec l'Operating team, s'applique en parallèle à adapter les référentiels du Groupe en matière de gestion des risques et de reporting ESG au formalisme de la CSRD (sémantique, nomenclature de restitution des enjeux ESG, KPIs, double matérialité ou matérialité simple à défaut le cas échéant via proxy sectoriel).

À noter enfin que Siparex sera également soumis à la CSRD avec pour obligation la publication de son premier rapport en 2026 au titre de l'exercice 2025. L'ensemble des équipes internes, à commencer par l'Équipe ESG, la Direction financière et l'Operating team, sont impliquées dans la préparation de sa mise en œuvre.

NOTRE DÉFINITION DE L'INVESTISSEMENT DURABLE

Notre définition de l'investissement durable vise la contribution directe ou indirecte aux grands enjeux de transition écologique et sociale :

1. La lutte contre le changement climatique d'origine anthropique :
 - les produits et services moins carbonés que les alternatives existantes sur le marché (ex : véhicules électriques vs véhicules thermiques);
 - les produits et services permettant de décarboner la chaîne de valeur aval / des clients (ex : rénovation des bâtiments).
2. L'adaptation au changement climatique de ses clients.
3. La prévention et la réduction de la pollution.
4. La transition vers une économie circulaire.
5. La protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
6. La préservation et / ou l'amélioration de la santé humaine.
7. Le développement des territoires et l'inclusion sociale notamment dans des zones socio-économiques en difficulté.
8. La contribution directe ou indirecte à d'autres enjeux de transition sociale.



ENVIRONNEMENT

Investisseur engagé dans la réalisation des objectifs européens de décarbonation et de préservation de la biodiversité, Siparex articule sa stratégie environnementale autour des deux grands piliers : le financement des entreprises dites "solutions"* et l'accélération de la transition. Pour les entreprises solutions comme pour leurs consœurs dont les produits et services n'ont pas intrinsèquement d'impact environnemental positif, nous accompagnons la définition, la mise en œuvre et le suivi de leur stratégie de réduction d'empreinte environnementale et d'adaptation au dérèglement des conditions environnementales.

Chiffres clés

Sur 226 sociétés interrogées
(avec un taux de réponse variant entre 51 et 100 %) :



Bilan carbone du portefeuille
(scopes 1, 2 et 3)

9 765 910
TEQCO₂**



79

sociétés ont réalisé un bilan carbone
au cours des 2 dernières années,
soit 21 de plus qu'en 2022 (+36%)



17 %

ont défini une trajectoire
quantitative de réduction
des émissions de gaz
à effet de serre

8

sociétés ont évalué leur dépendance
à la biodiversité (contre 3 en 2022)



* Les entreprises dites "solutions" offrent des produits et services solutions à la préservation de l'environnement, des ressources et/ou de la biodiversité.

** Le bilan carbone du portefeuille a été calculé sur un périmètre de 226 sociétés ainsi constitué :
- 79 ont fait un bilan carbone,
- 37 nous ont communiqué leurs consommations d'énergie pour les scopes 1 et 2 et le scope 3 a été calculé par proxy,
- 110 n'ont pas fait de bilan carbone ni communiqué les consommations d'énergie. Leurs émissions des scopes 1, 2 et 3 ont été calculées par proxy sur le chiffre d'affaires.



Électrification

WATT & WELL

CA 2023 : 14 M€

Pertuis, Provence-Alpes-Côte d'Azur
60 collaborateurs

Fondée en 2008, Watt & Well est spécialisée dans l'électronique de puissance pour les outils industriels et la mobilité électrique. Ce domaine technologique, encore peu connu du grand public, est essentiel pour accélérer la transition énergétique car nécessaire à l'électrification des usages.

L'avenir de l'entreprise repose particulièrement sur la mobilité électrique, un secteur qui a été mis au cœur de l'activité de la société et qui représente aujourd'hui plus de 50% de son chiffre d'affaires. En effet, les produits de Watt & Well sont des éléments clés pour les stations de recharge de véhicules électriques, dont le déploiement est nécessaire pour accélérer la massification de la mobilité à faible émission de carbone. L'entreprise a également développé une expertise de premier plan dans la technologie prometteuse du « Vehicle-to-Grid » (V2G). Cette technologie permet aux véhicules électriques de fonctionner comme des systèmes de stockage, fournissant ainsi des services au réseau électrique, notamment pour répondre aux besoins de flexibilité causés par l'intermittence des énergies renouvelables.

Enfin, Watt & Well s'engage à créer de la valeur et à favoriser l'emploi en France, ce qui lui permet également de raccourcir sa chaîne de valeur et donc de réduire les impacts environnementaux liés aux transports. Ainsi, 90 % des équipements sont fabriqués en France et 83 % des dépenses sont effectuées sur le territoire français (et 90 % au sein de l'Union européenne), ce qui a permis de soutenir 145 emplois à temps plein, contribuant ainsi à soutenir l'économie régionale.



Éco-conception

MAPED

CA 2023 : 275 M€

Argonay, Auvergne-Rhône-Alpes
1900 collaborateurs

Leader mondial des accessoires scolaires, Maped est une marque familiale soucieuse de réduire son impact environnemental. Pour cela, l'entreprise a placé l'éco-conception au cœur de ses priorités, s'engageant ainsi à concevoir des produits durables, ergonomiques et esthétiques.

Cette démarche se traduit par des efforts constants pour intégrer des matériaux à plus faible impact environnemental dans ses produits, en remplacement de matériaux comme le plastique, dont le taux de recyclage demeure très faible. Maped s'est donné comme objectif ambitieux d'atteindre plus de 50% de matériaux recyclés ou alternatifs dans ses produits d'ici 2029. Pour y parvenir, le groupe travaille sans relâche à l'amélioration de ses outils d'analyses de cycle de vie et intègre déjà de nombreux critères durables dès la conception des produits. A titre d'illustration, Maped a créé la gamme Smiling Planet, composée de 21 références conçues à partir d'une matière innovante à base de poudre de bois ; cette dernière ayant été spécifiquement sélectionnée pour éviter les matériaux issus de productions agricoles (comme la pulpe de maïs, par exemple).

Les préoccupations environnementales de Maped visent également à préserver la biodiversité : l'entreprise propose des produits certifiés FSC™, garantissant que le bois, le caoutchouc, le carton ou les papiers utilisés sont issus de filières gérées de façon responsable. Cette démarche se traduit également par des projets de végétalisation de ses sites de production en France et dans ses filiales ainsi que par son soutien au programme Forest & Life porté par l'association Kinomé qui s'engage à planter deux arbres dans l'hémisphère sud pour chaque arbre planté en France. Maped a ainsi financé la plantation de 3000 arbres en deux ans, dont 2000 en Côte d'Ivoire et au Mexique.

FSC™ C156374 - www.fsc.org

Reconditionnement

LIFEAZ

CA 2023 : 5 M€

Paris, Île-de-France
44 collaborateurs

Lifeaz, start-up fondée par des experts de l'industrie cardiaque, a développé "Clark", le premier défibrillateur (DAE) connecté pour les particuliers et les petites structures.

Face au nombre croissant de retours lors des fins de contrat, la valorisation des défibrillateurs est rapidement devenue un enjeu crucial tant sur le plan économique qu'écologique (un défibrillateur représente 37kg CO₂e). La startup a donc initié un processus de reconditionnement de ses équipements, en partenariat avec son fabricant. Récupérés chez les clients puis déposés à l'usine, les défibrillateurs sont soumis à des tests techniques afin de vérifier l'état de leurs composants. La batterie et les électrodes sont remplacées afin d'optimiser la durée de vie du produit, tandis que les anciennes encore fonctionnelles sont conservées pour des tests ultérieurs. Ces défibrillateurs sont ensuite redistribués à des partenaires ou prêtés à des organisations : la start-up a par exemple mis 30 défibrillateurs à disposition de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris. À terme, Lifeaz espère pouvoir réintégrer ses objets reconditionnés dans son circuit principal de location.

Lifeaz a aussi amélioré la durée de vie de ses batteries. Les rendre plus durables était essentiel, étant donné la spécificité des batteries, qui doivent résister en mode veille sur plusieurs années et délivrer un courant très puissant sur une courte durée. La durée de vie des batteries des défibrillateurs peut désormais s'étendre sur plus de 5 ans, au lieu de 2 ans initialement. Cette extension permet ainsi de réduire l'empreinte environnementale de l'industrie des DAE ; à commencer par la quantité de déchets générés.



SOCIAL

Dans un contexte marqué par des tensions sociales multiples, notamment quant aux limites de l'État-providence, et un important déficit public, l'entreprise est régulièrement interrogée sur son empreinte sociale au-delà de l'offre d'emplois et de la contribution aux efforts de redistribution. Une opportunité pour certaines d'entre elles de se saisir de sa responsabilité sociétale : agir en faveur de l'inclusion, par exemple, pourra leur permettre à la fois de réduire leurs coûts à long terme et de contribuer à la cohésion sociale. Plus largement, nombre d'entreprises ont également intérêt à intensifier leurs efforts en matière de formation, pour tirer le meilleur parti des transformations opérationnelles et des nouveaux usages apportés notamment par l'IA ou la transition environnementale.

Chiffres clés

Sur 226 sociétés interrogées
(avec un taux de réponse variant entre 61 et 81% - hors cas particulier de la publication de l'index EgaPro) :



Effectifs ETP
au 31 décembre 2023 :

68 213

91%

de contrats à durée indéterminée

25%

de femmes au sein de la
gouvernance opérationnelle

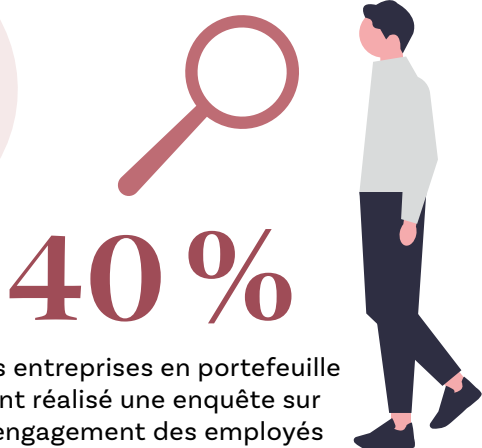
59 %

ont un mécanisme de partage de la valeur actionnariale non obligatoire



49 %

ont formé leurs salariés à un ou plusieurs enjeux de durabilité



40 %

des entreprises en portefeuille ont réalisé une enquête sur l'engagement des employés

Index EgaPro moyen des 61 entreprises concernées répondantes :

87/100

Confiance

ALLIAGE CARE

CA 2023 : 16 M€

Le Bouscat, Nouvelle Aquitaine
350 collaborateurs

Fondée en 2014, Alliage Care gère neuf Ehpad hébergeant 619 résidents. À la suite des difficultés engendrées dans le secteur médico-social ces dernières années, Alliage Care a fait de la confiance sa priorité dans sa relation avec ses collaborateurs, ses résidents et leurs familles. Avec l'appui de son comité éthique, composé de ses principales parties prenantes, l'entreprise a défini plusieurs actions visant à renforcer la confiance, en agissant sur quatre composantes : l'intérêt général, la proximité, la crédibilité et la fiabilité. Ces deux derniers éléments étant indissociables de la qualité des soins, un parcours de formation a été créé en 2022 pour renforcer les compétences des aides-soignants et des auxiliaires de vie. À cet effet, un professionnel de santé accompagnateur, sélectionné pour ses qualifications et son aptitude à la transmission, a été recruté dans chacun des neufs Ehpad. Le moment venu, ce dernier pourra guider les salariés jusqu'à la validation de leurs acquis, améliorant ainsi la qualité des soins et l'employabilité des collaborateurs, dans un secteur en pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Renforcer la confiance passe également par une meilleure communication, c'est pourquoi Alliage Care a instauré une culture positive de l'erreur : à chaque "défaut de service", une notification est envoyée à la direction de l'Ehpad, qui présente des excuses et explications aux résidents concernés et à leurs proches. Ces "rendez-vous manqués" concernent des gestes du quotidien (recevoir son journal, se faire allumer la télévision pour son émission préférée...) qui n'en sont pas moins essentiels pour les résidents. En assumant ces erreurs, l'entreprise cultive une culture de la transparence, reflétée également par la possibilité offerte à tous d'écrire directement au comité d'éthique et à la direction de ses établissements via un onglet du site web de l'entreprise.

Formation

DUALSUN

CA 2023 : 61 M€

Marseille, Provence-Alpes-Côte d'Azur
70 collaborateurs

Face à une pénurie de main d'œuvre compétente dans le secteur de l'installation photovoltaïque, le fabricant de solutions solaires bas carbone DualSun a décidé en 2023 de créer son propre centre de formation labellisé Qualiopi, la "DualSun Académie". Société à mission, la DualSun Académie a pour raison d'être de « contribuer aux enjeux de la transition écologique en formant des professionnels qualifiés, aptes à déployer des systèmes de production d'énergie renouvelable, notamment dans le domaine du solaire ».

Pour ce faire, la DualSun Académie propose deux types de programmes : d'une part des formations « bootcamp » d'une à deux semaines destinées aux professionnels du bâtiment (couvreurs, électriciens) souhaitant se reconvertir ou développer de nouvelles compétences dans le secteur photovoltaïque; d'autre part des formations certifiantes conventionnées par l'organisme Qualit'ENR, appliquées aux domaines du photovoltaïque (QualiPV) et du solaire thermique (QualiSol).

En 2023, la DualSun Académie a formé 167 personnes après seulement quatre mois d'activité et prévoit de former plus de 500 personnes en 2024. Au-delà de la formation technique, l'académie inclut également un module de sensibilisation aux meilleures pratiques environnementales dans la gestion des chantiers, afin d'encourager à des pratiques plus durables chez les professionnels formés.

Parité

SKELLO

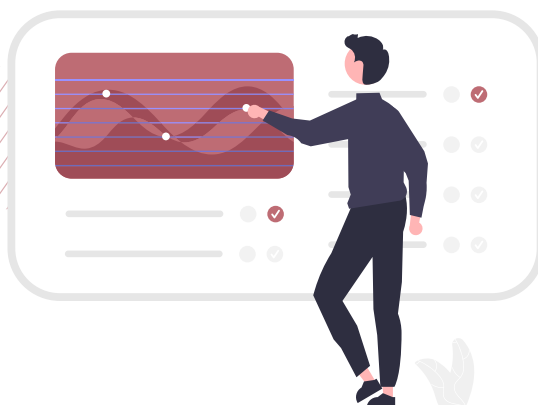
CA 2023 : 19 M€

Paris, Île-de-France
250 collaborateurs

Éditeur d'une solution SaaS de pilotage des ressources humaines, Skello s'est engagée dans une démarche de promotion de la parité, un enjeu particulièrement critique dans le secteur de la technologie où les femmes sont sous-représentées.

En 2023, cette démarche s'est traduite par la mise en place d'un « carrière pass » pour garantir l'égalité des chances et limiter les discriminations dans les parcours professionnels. Ce dispositif établit de manière transparente les compétences requises, le niveau de performance et les conditions salariales pour chaque poste. La parité est également un objectif assumé dans le processus de recrutement. En 2022-2023, les managers qui en ont la charge ont été sensibilisés à la prévention des biais discriminatoires. Le pourcentage de femmes dans les équipes est intégré aux revues de performance mensuelles, favorisant ainsi une progression continue vers une meilleure représentativité des profils. Enfin, la création d'un environnement de travail inclusif a également été renforcée par la rédaction d'une charte de la parité, signée par tous les collaborateurs ainsi que par l'organisation d'événements de sensibilisation en collaboration avec le monde associatif.

L'accompagnement de la parentalité est un autre aspect clé de la parité et un axe de travail majeur en 2023. La nouvelle charte parentalité inclut des « jours enfant malade » mis à disposition des deux parents et une flexibilité particulière accordée au père ou deuxième parent pour les rendez-vous de suivi de grossesse ou pédiatriques. Plus globalement, chaque projet de parentalité est appréhendé du début à la fin, c'est-à-dire de son annonce jusqu'au ré-onboarding du collaborateur concerné, grâce à un accompagnement individualisé proposé par les managers.





FONDATION SIPAREX

sous égide de la
Fondation Entreprendre

Investisseur responsable, Siparex a souhaité concrétiser son engagement sociétal par la création d'une fondation. Depuis 2020, La Fondation Siparex soutient des associations qui permettent à des publics fragiles ou en difficulté de disposer d'outils pour les aider à (re)trouver leur place dans la vie active, et plus généralement au sein de la société.

La Fondation Siparex accompagne onze associations dont les projets sont liés à l'accès à l'entrepreneuriat avec une forte dimension sociale : par la formation, la réinsertion scolaire ou professionnelle, l'accompagnement personnel, l'aide à la création ou la reprise d'entreprise.

Au-delà du soutien financier, ce sont plus de 30 collaborateurs Siparex qui s'investissent régulièrement et donnent de leur temps pour accompagner ces associations par du mentorat, la participation à des ateliers, l'organisation de rencontres, etc.

La Fondation Siparex soutient 11 associations en 2024 :

- **60 000 rebonds** aide les entrepreneurs en post-liquidation à rebondir dans un nouveau projet professionnel, de création ou de salariat. Le référent Siparex accompagne depuis plusieurs mois 2 entrepreneurs dans leurs projets.
- **La cravate solidaire** a pour mission de lutter contre les discriminations liées à l'apparence des personnes en recherche d'emploi, lors des entretiens d'embauche et professionnels. Plus de 10 collaborateurs de Siparex ont participé à des sessions de tri, à Paris et Lyon.
- **La Fondation EM Lyon** soutient l'égalité des chances, l'ouverture sociale et la diversité à Emlyon business school. Le référent de l'association continue de près son mentorat.
- **Association le 101 créée par l'Ecole 42** est une école proposant une formation gratuite professionnalisante en développement informatique, à partir de 18 ans, sans condition de diplôme ni pré-requis.
- **Genèses** offre à des jeunes de 18 à 35 ans un parcours d'accompagnement unique et un environnement solide pour se découvrir et se relancer dans la vie.



- **Afuté** a pour but de favoriser l'insertion des jeunes en situation de handicap neuro-atypiques de 14 à 30 ans, par l'accès à la formation professionnelle, l'apprentissage, l'accès au travail, à l'emploi et à l'activité économique.
- **La Pépinière de Valpré** est destinée à des entrepreneurs de plus de 40 ans, pour permettre à d'anciens salariés de reprendre confiance en eux, de retrouver leur place dans la société et de s'épanouir dans leur vie professionnelle. Le Partner référent Siparex accompagne deux entrepreneurs qui préparent une levée de fonds.
- **Le projet P.E.R.L.E du Foyer Notre Dame des Sans Abris** permet un accès à l'emploi des personnes accueillies dans l'ensemble des centres d'hébergement de l'association. L'enjeu est double, assurer un retour sur le marché du travail et faciliter l'accès à un logement autonome. Des collaborateurs de Siparex participent notamment à l'entraînement aux entretiens d'embauche.
- **Entreprendre pour apprendre** agit au service de la jeunesse (9 à 25 ans) en construisant des coopérations au cœur des territoires pour répondre aux grands enjeux d'orientation et d'insertion professionnelle des jeunes.
- **Femmes des Territoires**, réseau d'entraide entrepreneurial féminin et de collaboration avec l'ensemble des acteurs publics ou privés concernés par cet objet. Dans le cadre de la réalisation de leur première enquête de satisfaction et d'impact, l'équipe ESG de Siparex a été sollicitée afin d'échanger sur les bonnes pratiques de consolidation, de traitement et de restitution des données collectées.
- **Second Souffle** accompagne les entrepreneurs de TPE en difficulté en construisant avec eux un plan d'action pour rebondir.

GOVERNANCE

Le nouveau cadre réglementaire apporté par la CSRD offre aux entreprises européennes l'opportunité de se doter d'outils avancés pour mieux piloter leur stratégie RSE. Parmi ces outils, les mécanismes de partage de la valeur s'avèrent décisifs de par leur capacité à aligner les intérêts de toutes les parties prenantes, des collaborateurs aux investisseurs. Conditionner une partie de la rémunération à la réalisation d'objectifs RSE est aussi une façon d'embarquer le plus grand nombre dans cette démarche de progrès. Globalement, la gouvernance des entreprises doit s'adapter à une vision plus holistique de la performance, en coûts complets dans une perspective de long terme.

Chiffres clés

Sur 226 sociétés interrogées (avec un taux de réponse variant entre 55 et 80 %) :

40 %

des entreprises en portefeuille ont au moins un indépendant au sein de la gouvernance actionnariale

54 %

ont au moins une femme au sein de la gouvernance actionnariale



63 %

ont un(e) responsable RSE

54 %

ont formalisé une politique RSE ou de durabilité

32 %

ont formalisé une charte achats responsables

13 %

conditionnent la rémunération du ou de la dirigeant(e) à la réalisation d'objectifs RSE

76 %

ont une certification ou un label de qualité (a minima)



Stratégie RSE

CLAYENS

Genas, Auvergne-Rhône-Alpes
5 200 collaborateurs

CA 2023 : 634 M€

Clayens, leader européen dans la transformation de polymères, s'est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche RSE, portée par le Comité Exécutif et incarnée par son PDG, Eric Pisani. En positionnant la RSE à un niveau stratégique, l'entreprise pilote sa transformation de manière proactive afin de répondre de manière compétitive aux défis majeurs auxquels elle est confrontée ; à commencer par la maîtrise de son empreinte carbone.

À cet égard, sa trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre a été certifiée par l'initiative Science Based Targets, attestant des efforts déployés par Clayens en faveur d'une transition vers une industrie bas carbone. Ses engagements incluent une réduction de 50% des émissions de scope 1 et 2 d'ici 2030 (par rapport à 2019) et de 30% des émissions de scope 3 d'ici 2030 (par rapport à 2021). De telles ambitions ne vont pas sans imposer des enjeux stratégiques et opérationnels complexes. A titre d'illustration, le Groupe a récemment réalisé l'acquisition de 13 sites industriels en Amérique du Nord où les sources d'énergies sont plus carbonées qu'en France, avec pour conséquence directe l'augmentation de l'intensité carbone (scopes 1 et 2) du Groupe. L'entreprise concentre désormais une part significative de ses efforts d'investissement de décarbonation pour aligner les performances énergétiques des sites nord-américains avec les engagements SBTi.

En parallèle, Clayens se prépare à répondre aux exigences de la directive CSRD. Le Groupe forme actuellement son comité exécutif et son comité de pilotage RSE et prévoit d'élaborer sa matrice de double matérialité d'ici la fin 2024. Il vise la publication d'un premier rapport blanc en 2025 portant sur l'activité 2024, afin d'être prêt à honorer ses obligations de publication en 2026 au titre de l'exercice 2025.

Partage de la valeur

QUANTEO GROUP

Issy-Les-Moulineaux, Ile-de-France
200 collaborateurs

CA 2023 : 27 M€

Quanteo Group via ses filiales Eco Compteur et Quantaflow est l'un des leaders mondiaux de la mesure des flux de personnes, piétons, cyclistes, clients.

En vue de transmettre l'entreprise, le dirigeant a mis notamment en place un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise) ainsi que les dispositifs de partage de la valeur équivalent pour les collaborateurs internationaux. Cela a permis à 78% des collaborateurs de devenir actionnaires et de détenir collectivement 15% du capital. L'un des objectifs majeurs au-delà de l'initiation de la transmission était d'aligner les intérêts des collaborateurs avec celui des actionnaires.

La mise en place de ce dispositif permet ainsi à chaque salarié de participer aux fruits de la réussite de l'entreprise et le cas échéant d'accroître ses revenus à terme tout en favorisant la cohésion et la motivation.

Déploiement de la stratégie RSE

GRUPE BRICONORD

CA 2023 : 80 M€

Vignolles, Nouvelle Aquitaine
400 collaborateurs

À la tête de plusieurs entreprises spécialisées dans la conception, la fabrication et la distribution de solutions d'aménagement de l'habitat et de quincaillerie, le Groupe Briconord s'est engagé dans une démarche RSE pour traduire ses convictions environnementales et sociales en actions quotidiennes, répondre aux exigences de ses clients distributeurs et renforcer l'attractivité de ses filiales dans leurs territoires. Cette démarche de progrès mobilise l'ensemble des 400 collaborateurs du Groupe, à tous les échelons : le Groupe s'est donné pour objectif d'attribuer des objectifs RSE à 100% d'entre eux à l'horizon 2025.

Ces objectifs sont définis en amont avec les équipes et font l'objet d'un suivi quantitatif et qualitatif lors des entretiens individuels annuels grâce à un outil interne de reporting. À titre d'illustration, les opérateurs de commande peuvent avoir pour objectif de limiter la quantité de film plastique utilisée pour le conditionnement des palettes, mesurée en nombre de mètres linéaires, et les commerciaux de réduire leur consommation d'essence par km parcouru en adoptant l'éco-conduite. L'un des objectifs RSE des membres de l'équipe achats est d'augmenter la part d'acier recyclé dans les approvisionnements (à niveau de qualité et de sécurité équivalent). De tels objectifs sont d'autant plus vertueux qu'ils peuvent entraîner des parties prenantes externes à améliorer leurs propres pratiques : certains des partenaires de Briconord ont changé de fournisseurs afin d'augmenter la part d'acier recyclé dans leur offre produits.

Au cas par cas selon les catégories de salariés, l'entreprise va également inclure des objectifs RSE dans la rémunération des collaborateurs : soit directement dans la rémunération variable des cadres du Groupe, soit dans les primes semi-collectives versées à l'année sinon au semestre. Enfin, ces mesures s'accompagnent de communications régulières en interne visant à mettre en lumière les meilleures pratiques et les innovations, insuffler de l'émulation entre les équipes et les filiales et renforcer le sens au quotidien de l'implication de chacun.



Annexes

Ce tableau présente la valeur consolidée des Principal Adverse Impacts à fin 2023, tels que définis par la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), au niveau du Groupe Siparex.

Indicateurs PAI - Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (1/2)

N°	Indicateur de durabilité défavorable	Métrique	Unité	Valeur	Périmètre
1.1.	Émissions de GES Scope 1	Émissions de GES Scope 1	tCO ₂ eq	38 259,4	204/226
1.2.	Émissions de GES Scope 2	Émissions de GES Scope 2	tCO ₂ eq	5 533,3	204/226
1.3.	Émissions de GES Scope 3	Émissions de GES Scope 3	tCO ₂ eq	275 056,4	204/226
1.4.	Total des émissions de GES	Émissions de GES Scope 1, 2 & 3 attribuées au Groupe Siparex	tCO ₂ eq	318 849,1	204/226
2	Empreinte carbone	Empreinte carbone par M€ investis	tCO ₂ eq / M€ investis	306,1	204/226
3	Intensité GES des entreprises bénéficiaires	Intensité GES du Fonds par M€ de chiffre d'affaires des entreprises en portefeuilles	tCO ₂ eq / M€ de CA	352,9	226/226
4	Exposition aux entreprises présentes dans le secteur des énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	%	0,0	226/226
5	Part d'énergie non renouvelable consommée et produite	Part de la consommation et production d'énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	%	87%	64/226
6	Intensité énergétique par secteur climatique à fort impact	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur climatique à fort impact	GWh / M€ de CA	Section A : 0,00 GWh/M€ Section B : 0,00 GWh/M€ Section C : 0,06 GWh/M€ Section D : 0,02 GWh/M€ Section E : 0,00 GWh/M€ Section F : 0,00 GWh/M€ Section G : 0,02 GWh/M€ Section H : 0,33 GWh/M€ Section L : 0,00 GWh/M€	114/226
7	Activités affectant négativement les zones sensibles pour la biodiversité	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires dont les sites/opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises bénéficiaires ont un impact négatif sur ces zones	%	1,8%	118/226
8	Émissions de polluants dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée	Tonnes/ M€	0,0037	78/226

Annexes

Indicateurs PAI - Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (2/2)

N°	Indicateur de durabilité défavorable	Métrique	Unité	Valeur	Périmètre
9	Déchets dangereux générés	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée	Tonnes/ M€	1,12	91/226
10	Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	%	0 %	118/226
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	%	59 %	116/226
12	Écart de rémunération non ajusté	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	%	15 %	140/226
13	Diversité au conseil	Proportion moyenne des hommes au sein des conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements, exprimé en moyenne pondérée	%	85 %	140/226
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	%	0,00 %	226/226
PAI optionnel 1	Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de déchets non recyclés générés par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investis, exprimé en moyenne pondérée	Tonnes / M€ investis	0,3510	56/226
PAI optionnel 2	Taux de fréquence des accidents	Taux d'accidents dans les sociétés bénéficiaires d'investissements par million d'euros investis, exprimé en moyenne pondérée	Taux / M€ investis	0,0011	111/226

CONFORMITÉ À L'ARTICLE 29 DE LA LOI ÉNERGIE CLIMAT

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Présentation de la démarche d'investissement responsable du Groupe Siparex

Spécialiste français indépendant du capital-investissement, le Groupe Siparex comptait un total cumulé de 3,7 Md€ d'actifs sous gestion au 31 décembre 2023, couvrant l'ensemble des segments du marché depuis le venture capital jusqu'au Midcap européen en passant par la dette privée. De la start-up à l'ETI, la plateforme Siparex finance et accompagne des projets entrepreneuriaux à fort potentiel de création de valeur.

Au service de ses clients et intrinsèquement voué à contribuer au bon développement de ses entreprises en portefeuilles, le Groupe Siparex est pleinement conscient des défis posés par la transition écologique. Actionnaire professionnel responsable attaché à la création de valeur durable pour ses investisseurs comme pour l'ensemble de ses parties prenantes, il est également convaincu de son rôle clé d'accélérateur des transformations au cœur de l'économie et promoteur de modèles de transition justes et inclusifs.

Fidèle à la vision de ses fondateurs et grands investisseurs pour lesquels la création de richesses résulte avant toute chose de la croissance durable des entreprises accompagnées, Siparex s'attache à mesurer la performance de ses investissements à l'aune de critères financiers mais également de la contribution aux grands enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance (« ESG »). C'est dans cet esprit que Siparex a adhéré en 2013 aux Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) et que le Groupe s'applique à promouvoir activement les meilleures pratiques de la profession. Siparex est notamment signataire de l'Initiative Climat International et des trois chartes de France Invest (Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance, Charte Parité et Charte d'engagement sur le partage de la valeur).

Cette démarche d'investissement responsable fondée sur l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans toutes les étapes du cycle d'investissement comme du cycle de vie des fonds depuis leur conception jusqu'à leur liquidation repose sur les dispositions suivantes :

› Conception des produits

- Développement de fonds article 9 SFDR et de fonds d'impact investing thématiques.
- Inclusion d'objectifs ESG clairs dans la stratégie d'investissement de nos Fonds article 8 SFDR.
- Conditionnement du versement d'une part significative du carried interest à l'atteinte d'objectifs ESG qualitatifs et quantitatifs prédéfinis.

› Stratégie d'investissement

- Renforcement des exclusions sectorielles pour les nouveaux fonds article 8 et 9 SFDR nouvellement créés, en ce compris le financement direct de l'extraction d'énergies fossiles carbonées (charbon et pétrole) et la production d'électricité à partir d'énergies fossiles carbonées (charbon et pétrole).
- En complément de la politique ESG du Groupe, pour nos fonds article 8 SFDR, définition de priorités d'impact en cohérence avec les moyens internes et externes d'accompagnement opérationnels et stratégiques mobilisables pour transformer les entreprises cibles.

› Analyse des opportunités d'investissement

- Intégration des critères ESG dans les analyses de risques des opportunités d'investissement.
- Analyse renforcée des risques de transition liés au changement climatique ; à commencer par les risques réglementaires et de réputation.
- Analyse renforcée du potentiel d'atténuation de l'empreinte environnementale des opportunités d'investissement ainsi que de leur potentiel d'adaptation aux conséquences du dérèglement climatique et du dépassement des limites planétaires.

› Structuration des opérations d'investissement

- Intégration d'objectifs ESG dans la convention de partage de la performance des cadres clés actionnaires.
- Mise en place de financements dont la marge est conditionnée à l'atteinte d'objectifs ESG voire strictement climatiques (dits « prêts à impact » ou « sustainability linked loans »).

› Promotion d'une démarche de progrès

- Réalisation d'un diagnostic holistique de maturité ESG des entreprises investies en amont de l'investissement sinon à l'issue de l'opération.
- Définition d'un plan d'actions ESG centré sur les principaux objectifs matériels de l'entreprise avec pour objectif systématique la réduction progressive de l'intensité carbone de l'activité.
- Mise à disposition des moyens stratégiques et opérationnels du Groupe Siparex pour la mise en œuvre du plan d'actions ESG; à commencer par le Directeur Climat du Groupe.
- Suivi annuel du plan d'actions ESG dans le cadre des instances de gouvernance.

› Cession des investissements

- Valorisation de la démarche de progrès et du potentiel de création de valeur extra-financière dans le memorandum de cession
- Réalisation au cas par cas de revues ESG vendeur

› Liquidation des produits

- Pour les fonds concernés dont le versement du carried interest est conditionné pour partie à l'atteinte d'objectifs ESG : fléchage des sommes gardées en réserve du fonds concerné faute d'atteinte de 100 % des objectifs ESG vers une sélection d'initiatives, d'associations et d'organismes d'intérêt général ou structures équivalentes dans le but de compenser la part des objectifs ESG non atteints (i.e. le financement d'initiatives visant à lutter directement ou indirectement contre le changement climatique).

Avec pour ambition d'être reconnu pour la solidité et l'efficacité de cette démarche d'investisseur responsable attaché à une création de valeur durable, le Groupe Siparex s'est donné 3 priorités de transformation positive afin de guider son action :

› la décarbonation,

› la parité femme-homme,

› le partage de la valeur avec les salariés.

Pour chacune de ces 3 priorités, Siparex s'est fixé des objectifs à horizon 2030 en cohérence avec ses engagements externes auprès notamment de l'initiative climat international et de France Invest.

Moyens de communication aux investisseurs

Conformément aux bonnes pratiques de l'industrie en la matière, nous nous appliquons à communiquer régulièrement sur les performances financières et extra-financières des entreprises en portefeuille aux souscripteurs de nos fonds. Au cas particulier du suivi des critères et objectifs ESG pris en compte, nous communiquons aux souscripteurs de nos fonds et mettons à leur disposition au sein de leur intranet individuel sécurisé :

- › un rapport ESG annuel de fonds ;
- › une revue des principaux enjeux ESG entreprise par entreprise dans les rapports semestriels de fonds.

Nous profitons par ailleurs de la réunion annuelle des souscripteurs de nos fonds ainsi que des comités consultatifs semestriels de nos fonds pour communiquer une revue des principaux enjeux et bonnes pratiques ESG des entreprises en portefeuilles.

Nous communiquons par ailleurs sur notre site web l'ensemble de notre démarche ESG et notre actualité ESG via le rapport annuel ESG du Groupe.

Adhésion de l'entité à des chartes et initiatives relatives à l'ESG

Parmi les engagements du Groupe Siparex figurent :

- *L'adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies*

Les PRI définissent un ensemble de principes pour guider les investisseurs dans l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs décisions d'investissement.

- *L'adhésion à l'initiative Climat International (ICi)*

L'ICi est une initiative qui vise à mieux comprendre et à lutter contre le changement climatique. Elle s'engage à mobiliser les acteurs du secteur du capital-investissement pour prendre des mesures concrètes en faveur de la transition vers une économie plus durable et à faible émission de carbone.

- *La signature de la Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance de France Invest*

Cette Charte vise à promouvoir les meilleures pratiques en matière de responsabilité actionnariale sur les dimensions sociétale et sociale, environnementale et de bonne gouvernance.

- *La signature de la Charte pour la Parité Femmes-Hommes de France Invest*

Cette Charte vise à promouvoir la parité chez les acteurs du capital-investissement français et dans les entreprises qu'ils accompagnent. Elle comprend 30 engagements et fixe des objectifs quantifiés pour les sociétés de gestion et leurs participations. L'ambition est d'atteindre d'ici 2030 une représentation de 25 % de femmes à des postes de senior au sein des équipes d'investissement, ainsi qu'une présence de 30 % de femmes dans les comités de direction des participations.

- *La signature de la Charte d'engagement sur le partage de la valeur*

Cette charte vise à promouvoir les bonnes pratiques en matière de partage de la valeur avec les salariés. Ces signataires s'engagent notamment à jouer un rôle moteur auprès de leurs entreprises en portefeuille afin d'augmenter à court terme le taux de couverture de leurs salariés par au moins un dispositif de partage annuel de la valeur créée; et de promouvoir, dans le long terme, le partage de la création de valeur actionnariale à travers l'actionnariat salarié et le partage de la plus-value dans toutes les situations où ces deux mécanismes sont pertinents.

MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ

Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

Renforcement des ressources liées à ESG

Après le recrutement en 2023 d'Héloïse Servettaz en qualité de chargée de mission ESG, les ressources ESG du Groupe ont été renforcées en 2024 avec l'arrivée d'Antoine Joint, en qualité de Directeur Climat, dont la mission principale sera d'accompagner les entreprises en portefeuille dans la définition et la mise en œuvre de leur plan de décarbonation.

En tant que Directeur Climat du Groupe Siparex, Antoine Joint apportera une expertise pointue et stratégique en matière de transition énergétique et environnementale. Il sera chargé de piloter et d'accélérer les initiatives visant à réduire l'empreinte carbone des entreprises accompagnées par Siparex et travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de TiLT Capital afin de renforcer nos financements pour la transition.

Précédemment, Antoine a créé et développé l'offre de conseil en stratégies climat et biodiversité au sein du cabinet Utopies, pionnier du conseil en stratégies durables, et accompagné au cours des 8 dernières années près de 130 entreprises de tailles et secteurs variés afin qu'elles intègrent davantage les enjeux climatiques à leurs stratégies.

Cette nomination illustre l'engagement de Siparex d'accompagner la décarbonation de ses entreprises en portefeuille et de renforcer ses financements pour la transition climatique et environnementale. Siparex, en investisseur responsable, intègre une approche climat dans toutes ses stratégies d'investissement, que ce soit en amont de ses investissements, en phase de due diligence ou tout au long de la période d'investissement.

Description globale des ressources liées à l'ESG

Les ressources liées à l'ESG ont pour principales missions de structurer le volet opérationnel de la stratégie ESG, de la décliner au sein du Groupe en fonction des spécificités de chacune de ses activités et d'assurer sa mise en œuvre ainsi que le respect des engagements ESG du Groupe vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes.

Ressources clés de l'accompagnement du changement au sein du Groupe, elles sont structurées comme suit :

Gouvernance ESG :

La gouvernance ESG du Groupe Siparex repose sur deux organes clés : le Comité Exécutif Groupe et le Comité ESG Groupe.

Le Comité Exécutif Groupe porte la responsabilité de la stratégie ESG & RSE et de l'atteinte des objectifs de la feuille de route ESG & RSE 2030.

Le Comité ESG Groupe est présidé par Céline Joubert, Chief Operating Officer et membre du Comité Exécutif. Composé de huit membres permanents, dont quatre membres du Comité Exécutif Groupe, a pour mission principale de (i) proposer au Comité Exécutif une feuille de route ESG & RSE détaillée et priorisée, (ii) d'assurer la déclinaison opérationnelle de la stratégie ESG et (iii) consolider et diffuser l'ensemble des bonnes pratiques ESG & RSE au sein de l'organisation. Pour ce faire, il mobilise l'ensemble des expertises et des initiatives du Groupe autour de chantiers fédérateurs, assurant ainsi une approche cohérente et intégrée des enjeux ESG.

- › Céline Joubert, Membre du Comité Exécutif Groupe, Chief Operating Officer
- › Cyril Fromager, Membre du Comité Exécutif Groupe, Managing Partner de l'activité Entrepreneurs
- › Nicolas Piau, Membre du Comité Exécutif Groupe, Managing Partner de l'activité TiLT
- › Priscille Clément, Membre du Comité Exécutif Groupe, Directrice de la Communication et de la Marque
- › Nadja Bresous Mehigan, Partner XAnge, référente de l'activité impact investing
- › Antoine Joint, Directeur Climat
- › Simon Ruchaud, Directeur ESG
- › Héloïse Servettaz, Chargée de mission ESG

Équipe ESG :

L'équipe ESG a pour principales missions la mise en œuvre de la stratégie ESG et l'accompagnement des équipes d'investissement comme des équipes support dans l'amélioration continue de leurs pratiques.

Elle s'attache i) à co-concevoir avec les équipes d'investissement la politique ESG des nouveaux véhicules d'investissement et à diffuser les bonnes pratiques ESG au sein du Groupe ; ii) à développer et mettre à disposition des équipes d'investissement les outils et méthodes de formation et d'analyse ESG ; iii) à assurer la conformité des pratiques et des moyens aux réglementations telles que l'article 29 de la loi Énergie Climat ou le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité (SFDR) ; iv) et enfin à assurer le respect des obligations de reporting à l'attention des souscripteurs des Fonds.

L'équipe ESG est placée sous la responsabilité opérationnelle de Céline Joubert et composée de Simon Ruchaud, Directeur ESG et Héloïse Servettaz, Chargée de mission ESG.

La part des équivalents temps plein (ETP) dédiée à l'ESG rapportée aux encours totaux gérés par le Groupe Siparex s'élève à 0,00000000081% (3 ETP pour 3,7 Md€ d'encours sous gestion au 30 juin 2024)

Annexes

Équipe opérationnelle ou Operating team :

L'Operating team du Groupe Siparex se compose de 8 professionnels dotés d'expertises spécifiques et d'un savoir-faire en gestion de projets, mis à disposition des entreprises en portefeuille. Parmi ses cadres, on trouve notamment Nicolas Réquillart-Jeanson, (Directeur Digital ou Chief Digital Officer), Antoine Joint (Directeur Climat) et Pauline Paquet (Head of Start-up Success pour le compte de la marque XAnge). Cette équipe est placée sous la responsabilité opérationnelle de Céline Joubert, Chief Operating Officer.

La mission de cette équipe est d'apporter un support opérationnel et stratégique aux entreprises en portefeuille dans leur stratégie de développement et de création de valeur. Cela se matérialise par des actions déployées pour structurer leur gouvernance, accélérer leur transformation digitale, développer leur marque employeur, mettre en œuvre leur stratégie de décarbonation et d'atténuation de leur empreinte environnementale, s'adapter aux risques et opportunités liés à la transition énergétique, etc..

Ressources techniques dédiées à la prise en compte de l'ESG

En parallèle de la diffusion des bonnes pratiques de l'industrie, le Groupe a investi en 2017 dans l'implémentation centralisée d'un outil web de collecte des données ESG de ses entreprises en portefeuille (Reporting21 acquis par Cority en 2022). Mis à leur entière disposition, il pourra notamment leur permettre demain d'apporter une réponse concrète aux obligations de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

Le Groupe Siparex a noué également des partenariats de confiance avec des experts du conseil ESG & RSE ; à commencer par Indefi et PwC.

Recours à des prestataires externes et fournisseurs de données

Comme indiqué plus haut, le Groupe Siparex s'appuie sur des prestataires externes reconnus pour mettre en œuvre sa politique ESG.

Siparex n'a pas recours à ce stade à des fournisseurs de données ESG mais sollicite ponctuellement des experts externes pour la mise à disposition de benchmarks afin de positionner les entreprises en portefeuilles.

Ressources financières consacrées à l'ESG

En 2023, une enveloppe totale cumulée d'environ 0,8 M€ a été consacrée à l'ESG.

Montant des investissements dans la recherche

Le Groupe Siparex n'investit pas directement dans la recherche en matière ESG.

Actions menées en vue de renforcement des capacités internes de l'entité

Formations des cadres dirigeants et des collaborateurs :

- › Animation d'un programme de formation interne en matière ESG, trimestrielle. Au cours de la période 2023-2024, nous avons organisé des formations ciblées pour les équipes d'investissement, couvrant divers sujets tels la CSRD, le statut des entreprises à mission et les certifications BCorp ainsi que l'intégration des critères ESG dans les conventions de partage de la performance des cadres clés actionnaires.
- › Programme de formations du Groupe incluant des formations externes en matière ESG (dont la création en 2023 d'un programme executive sur mesure en collaboration avec l'EM Lyon sur la définition et la mise en œuvre de stratégies climat dans les entreprises en portefeuille).
- › Accompagnement des équipes d'investissement par l'équipe ESG dans la réalisation des analyses ESG des entreprises cibles ainsi que dans la définition des plans d'actions ESG.

Stratégie de communication :

- › Inclusion systématique d'une séquence ESG dans le programme des séminaires internes du Groupe.
- › Publication sur le site web Siparex du rapport annuel ESG & RSE du Groupe.
- › Information interne régulière sur les activités de la Fondation Siparex ainsi que sur les activités de l'Operating Team.

Conception des nouveaux produits :

- › Développement de fonds article 9 SFDR et de fonds d'impact investing thématiques.
- › Inclusion d'objectifs ESG clairs dans la stratégie d'investissement de nos Fonds article 8 SFDR.
- › Conditionnement du versement d'une part significative du carried interest à l'atteinte d'objectifs ESG qualitatifs et quantitatifs prédéfinis.
- › Renforcement des exclusions sectorielles des nouveaux fonds.
- › En complément de la politique ESG du Groupe, pour nos fonds article 8 SFDR, engagements d'investissement durable et définition de priorités d'impact en cohérence avec les moyens internes et externes d'accompagnement opérationnels et stratégiques mobilisables pour transformer les entreprises cibles.

Diffusion des bonnes pratiques au sein du Groupe Siparex :

- › Partage d'expérience entre les équipes d'investissement, à commencer entre les équipes gérantes de fonds article 8 SFDR et les équipes gérantes de fonds article 9 SFDR.
- › Renforcement des savoir-faire du Groupe en matière de gestion des risques, à commencer par la gestion des risques de transition liés au changement climatique.

Accompagnement du changement :

- › Renforcement de la politique ESG des nouveaux fonds en co-construction avec les équipes d'investissement
- › Développement et mise à disposition des équipes d'investissement d'outils et de méthodes de formation et d'analyse ESG.

DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

Le Comité Exécutif du Groupe Siparex s'appuie sur le Comité ESG Groupe pour la mise en œuvre de la stratégie ESG & RSE 2030. Ce dernier informe régulièrement le Comité Exécutif de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route 2030, a minima une fois par an.

À noter que Bertrand Rambaud, Président du Groupe Siparex, a été élu en juin 2023 Président du Conseil d'Administration de France Invest. Il est pleinement conscient des principaux enjeux ESG de l'industrie ainsi que de l'actualité réglementaire.

À noter également que 4 des 10 membres du Comité Exécutif siègent au Comité ESG Groupe, instance de référence de suivi des enjeux et obligations ESG du Groupe. Les travaux du Comité ESG sont également complétés par une restitution trimestrielle des travaux de veille réglementaire produits par la Direction de la conformité et du contrôle interne (DCCI).

Le Comité ESG s'appuie sur l'équipe ESG, l'Operating Team et plus largement l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour la réalisation des objectifs ESG 2030. Leur déclinaison activité par activité du Groupe est in fine de la responsabilité des Directoires d'activité.

Le suivi régulier des plans d'actions ESG et des performances ESG des entreprises en portefeuilles est assuré par l'équipe ESG et diffusé, à minima une fois par an, aux souscripteurs des fonds concernés.

Intégration des critères ESG dans la politique de rémunération

La rémunération variable de l'équipe ESG ainsi qu'une part la rémunération variable de Céline Joubert dépendent du respect de la feuille de route ESG pour l'année N fixés en fin d'année N-1; matérialisée notamment par les indicateurs suivants :

- › Respect des obligations réglementaires du Groupe
- › Livraison des rapports ESG des fonds
- › Respect du programme de formation interne
- › Degré d'atteinte des objectifs fixés par le Comité ESG Groupe

À noter par ailleurs que près de 60% des capitaux disponibles pour l'investissement à date (« Dry Powder ») au sein du Groupe visent explicitement l'atteinte d'objectifs ESG et que près du tiers des collaborateurs sont directement concernés par leur réalisation via la détention de parts ouvrant droit au « carried interest » : le versement d'une part significative du carried interest étant conditionné à l'atteinte d'objectifs ESG définis dans le règlement de chacun des concernés.

Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

À date, le règlement interne du Conseil de Surveillance de la holding de tête du Groupe Siparex (SIGEFI Private Equity) n'intègre pas de critères ESG mais un suivi annuel de la feuille de route ESG est prévu au sein de ce dernier.

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

Périmètre d'entreprises concernées par la stratégie d'engagement

La stratégie d'engagement actionnarial du Groupe couvre 100 % des activités du Groupe Siparex.

Présentation de la politique de vote

Le Groupe Siparex participe activement à la gouvernance des entreprises dans lesquelles il investit, comme l'illustre sa politique d'engagement actionnarial (en accès libre sur son site web). Les sociétés de gestion du Groupe Siparex exercent les droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds qu'elles gèrent, en se référant aux principes suivants :

- › L'approbation des comptes et l'affectation du résultat,
- › La modification des statuts,
- › La nomination et la révocation des mandataires sociaux et autres organes,
- › Les conventions dites « réglementées »,
- › Les programmes d'émission et de rachat de valeurs mobilières,
- › La désignation des contrôleurs légaux des comptes,
- › Tout autre type de résolution spécifique.

Les représentants de Siparex participent physiquement aux assemblées générales des entreprises en portefeuilles et votent dans le respect de la politique d'engagement actionnarial du Groupe.

L'information des souscripteurs sur l'application de la politique d'engagement actionnarial est effectuée au moyen du rapport annuel de gestion de chacun des fonds sous gestion.

Bilan de la politique de vote

La rédaction du bilan de la politique de vote du Groupe Siparex au titre de l'année 2023 est en cours de finalisation.

Bilan de la stratégie d'engagement

En tant qu'acteur du capital-investissement, le Groupe Siparex s'engage activement aux côtés des entreprises de ses portefeuilles sur les thématiques RSE. Cet engagement témoigne de la volonté du Groupe de contribuer activement à leur transformation positive et à la création de valeur durable pour l'ensemble des parties prenantes.

Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

Les fonds institutionnels article 8 et 9 SFDR en période d'investissement gérés par Siparex excluent systématiquement :

- › la production, les échanges commerciaux ou les services relatifs au clonage d'êtres humains à des fins de reproduction ou aux organismes génétiquement modifiés ;
- › la production de tabac ;
- › la fabrication de mines anti-personnel et/ou de bombes à sous-munitions ainsi que la fabrication des éléments clés pour l'assemblage et le fonctionnement desdites armes ;
- › l'exploitation de casinos, jeux d'argent et entreprises équivalentes ;
- › l'exploitation de toute activité liée à la pornographie ;
- › la recherche, le développement ou les applications techniques relatives à des programmes ou solutions portant sur des données électroniques, qui (x) visent spécifiquement à soutenir toute activité décrite ci-dessus, ou (y) visent à permettre l'accès illégal à des réseaux de données électroniques ou le téléchargement de données électroniques ;
- › une activité économique illégale (c'est-à-dire toute activité de production, commerce ou autre, dont la réalisation serait illégale en vertu des lois ou réglementations applicables au Fonds ou à l'Entreprise concernée, en ce compris toute activité relative au clonage humain à des fins reproductives) ;
- › les activités préjudiciables à l'environnement en ce inclus les activités d'extraction d'énergies fossiles et de production d'électricité en utilisant des énergies fossiles.

*100 % des entreprises en portefeuilles
sont concernées par un dialogue
sur les thématiques ESG*



TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

Taxonomie européenne

À fin 2023, les portefeuilles gérés par le Groupe Siparex comptaient quatre entreprises soumises à la DPEF sinon à la NFRD, tenues de publier des indicateurs d'alignement à la taxonomie (1,4 % des encours sous gestion). Les données d'alignement à la taxonomie présentées ci-dessous présentent une approche pondérée par les montants investis des données déclarées au 31 décembre 2023 :

- 0,1 % des chiffres d'affaires.
- 11,0 % des dépenses d'investissement (CAPEX).

En parallèle, nous avons réalisé une estimation du degré d'éligibilité de nos investissements en portefeuille. Nous estimons qu'environ 51 % des montants investis au 31 décembre 2023 sont éligibles à au moins un des objectifs environnementaux de la taxonomie verte de l'Union européenne.

Activités liées aux énergies fossiles

A fin 2023, nous estimons à 1,5 % la part des encours historiques résiduels indirectement exposés à l'exploration, à l'extraction, au négoce, au transport et au stockage de combustibles fossiles et à 0 % la part des encours historiques résiduels directement exposés à l'exploration, à l'extraction, au négoce, au transport et au stockage de combustibles fossiles.

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Bien que le Groupe Siparex ne se soit pas encore doté d'une stratégie d'alignement basée sur les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris, relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, nous travaillons pour améliorer nos pratiques et connaissances afin de nous inscrire dans une dynamique visant à définir une stratégie climat.

Pour ce faire, nous avons recruté en 2024 un Directeur Climat, qui a d'ores et déjà défini une feuille de route climat pour le Groupe, comprenant les trois leviers suivants :

› Comprendre :

- La compréhension des enjeux climatiques, et plus largement les enjeux liés à la nature (biodiversité, sols et ressources, eaux et océans, forêts) et les enjeux sociaux qui y sont associés, est essentielle pour susciter une prise de conscience parmi les investisseurs. En comprenant les implications des défis climatiques ainsi que leurs répercussions sociales, les collaborateurs de nos équipes d'investissement seront mieux préparés à intégrer ces considérations dans leurs décisions d'investissement. Pour ce faire, dès le second semestre, des formations dispensées par des experts climat seront déployées à destination des investisseurs et des sociétés en portefeuille.

› Investir :

- Afin de contribuer à la transition énergétique, nous souhaitons renforcer les investissements dans les entreprises porteuses de solutions et intégrer des objectifs climatiques dans les nouveaux fonds. Cela se matérialisera par l'intégration d'objectifs dans le carried interest ainsi que dans les dispositifs d'alignement d'intérêts avec nos entreprises en portefeuille (rémunérations, bonus, dispositifs de partage de la valeur, conventions de partage de la performance). Nous prévoyons également de renforcer nos analyses de risques climatiques lors de la phase de pré-investissement afin d'améliorer l'identification des leviers de réduction et des potentiels de décarbonation.

› Transformer :

- Conscient que les pratiques doivent évoluer pour s'adapter aux défis climatiques, le Groupe Siparex envisage de mettre en œuvre une stratégie complète et proactive visant à transformer les entreprises, qui repose sur quatre piliers fondamentaux : accompagner, encadrer, accélérer et piloter.
- *Accompagner* : Dans cette démarche, Siparex mettra en place un écosystème composé d'une cinquantaine d'experts et de conseils spécialisés dans les domaines clés du climat et de la RSE. Ces experts, référencés par Siparex, apporteront leur expertise sur des sujets variés tels que la CSRD, le climat, la biodiversité, l'eau, l'économie circulaire, l'ACV, l'innovation durable ou encore la communication et le marketing responsable.
- *Encadrer* : Siparex lancera dès septembre 2024 des actions collectives telles que le Bilan Carbone et ACT Pas à Pas, rassemblant une dizaine d'entreprises pour avancer de concert sous la supervision d'un consultant, favorisant ainsi l'échange d'idées et l'intelligence collective. Ces initiatives auront pour vocation d'accompagner les entreprises dans leur transition climatique en leur offrant des outils et des méthodologies adaptés à leurs besoins spécifiques.
- *Accélérer* : Pour évaluer et améliorer la maturité des entreprises investies, Siparex envisage de mettre en place un parcours climat complet. Ce parcours comprendra la réalisation d'un bilan carbone exhaustif, l'analyse des risques et des opportunités liés au climat, l'élaboration d'une trajectoire de réduction des émissions conformément à l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris, ainsi que la mise en œuvre d'un plan d'action concret.
- *Piloter* : Siparex évaluera régulièrement les progrès de ses participations en matière de transition climatique via un reporting ESG. À partir de 2025, un score climat sera établi, se basant sur les dispositifs de place les plus robustes tels que la CSRD, SBTi, ACT et B Corp.

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Au 30 juin 2024, le Groupe Siparex ne s'est pas encore doté d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. Néanmoins, nous travaillons à la constante amélioration de nos connaissances et pratiques en matière de préservation de la biodiversité afin d'être en mesure à moyen terme de définir une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Aussi, un premier plan d'actions cohérent avec nos outils et ressources actuels a été défini et déployé auprès de nos fonds. Il pose les premières bases de notre stratégie et comprend les mesures suivantes :

- Inclusion des enjeux liés à la préservation de la biodiversité dans la due diligence/revue ESG à l'investissement.
- Inclusion d'une section complète sur la biodiversité (7 indicateurs clés de performance) dans le questionnaire ESG.
- Évaluation des impacts et dépendances (avec la méthode ENCORE) pour l'ensemble des entreprises en portefeuilles, afin d'identifier les principaux impacts et dépendances aux services écosystémiques.

Nous présentons en suivant les résultats de nos analyses d'exposition des portefeuilles gérés par Siparex aux impacts et aux dépendances à la biodiversité.

Résultat de l'analyse des impacts et dépendances individuels

L'analyse des impacts et dépendances de chacune des participations des portefeuilles gérés par le Groupe nous a permis d'identifier :

- les entreprises ayant au moins une dépendance forte ou très forte à la biodiversité ;
- les entreprises ayant au moins un impact fort ou très fort sur la biodiversité ;
- les entreprises ayant à la fois au moins un impact fort ou très fort et au moins une dépendance forte ou très forte à la biodiversité.

Au moins une dépendance forte ou très forte

<1%

5 entreprises

Au moins une dépendance forte ou très forte et au moins un impact fort ou très fort

17%

39 entreprises

Au moins un impact fort ou très fort

60%

141 entreprises*

Parmi les entreprises impactant fortement la biodiversité, il est intéressant de noter la proportion liée uniquement aux émissions de gaz à effet de serre.

* Parmi elles, 40% soit 94 entreprises qui n'ont pas un impact fort ou très fort sur les émissions de GES.

Résultat de l'analyse consolidé

Cette analyse vise à identifier les principaux impacts sur la biodiversité et les principales dépendances à la biodiversité du portefeuille Siparex consolidé par les poids économiques des actifs.

Méthodologie de consolidation : les dépendances et impacts sont valorisés sur une échelle de 1 à 5, où les impacts et dépendances jugés très faibles sont notés 1 et ceux jugés très élevés sont notés 5. Une note est attribuée à chaque catégorie d'impact et de dépendance selon la cartographie ENCORE pour chaque entreprise en portefeuille. Les notes de chaque entreprise sont ensuite pondérées par le poids du chiffre d'affaires de l'entreprise dans le chiffre d'affaires consolidé du portefeuille Siparex.

Cette note pondérée est ensuite pondérée i) par le poids de l'investissement dans la valeur d'entreprise puis ii) par le poids de l'investissement dans l'entreprise dans le total des investissements consolidés du portefeuille Siparex. Chaque entreprise étant cartographiée sur un sous-secteur ENCORE, nous proposons une approche sectorielle en agrégeant la somme des entreprises appartenant au sous-secteur ENCORE en question.

Notre méthode nous conduit à identifier les 6 secteurs en rouge ci-après considérés comme les plus impactant et dépendant à la biodiversité au sein du portefeuille Siparex.

Annexes

Extrait de l'approche consolidée des impacts et dépendances à la biodiversité du portefeuille Siparex

		Dépendances				Impacts						
% des M€ investis	Sous-secteurs ENCORE	Ground water	Surface water	Water flow maintenance	Bio-remediation	Disturbances	GHG emissions	Non-GHG air pollutants	Soil pollutants	Solid waste	Water pollutants	Water use
10,5%	Application Software	0,0	0,0	0,0	8,5	0,0	0,0	0,0	0,0	25,5	0,0	0,0
7,2%	Industrial Machinery	0,0	0,0	0,0	0,0	233,8	389,7	233,8	311,8	311,8	311,8	311,8
6,1%	Diversified Support Services	0,0	0,0	0,0	32,5	0,0	0,0	97,4	129,9	97,4	129,9	129,9
4,7%	Health Care Facilities	100,9	100,9	0,0	0,0	0,0	168,1	0,0	100,9	100,9	100,9	0,0
4,5%	Research & Consulting Services	0,0	0,0	0,0	8,7	0,0	0,0	26,2	35,0	26,2	35,0	35,0
4,2%	Electrical Components & Equipment	29,5	29,5	0,0	0,0	29,5	0,0	0,0	39,3	29,5	39,3	0,0
4,1%	Packaged Foods & Meats	202,1	202,1	121,3	80,9	0,0	202,1	0,0	121,3	161,7	121,3	161,7
3,8%	Specialized Finance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	41,0	0,0	0,0
3,2%	Commodity Chemicals	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	74,6	59,7	59,7	59,7	59,7	59,7
3,1%	Distributors	0,0	0,0	0,0	0,0	43,2	54,0	43,2	21,6	0,0	21,6	0,0
3,1%	IT Consulting & Other Services	0,0	0,0	0,0	2,8	0,0	0,0	8,3	11,1	8,3	11,1	11,1
2,8%	Automobile Manufacturers	0,0	0,0	0,0	0,0	105,1	175,1	105,1	140,1	140,1	140,1	140,1
2,5%	Data Processing & Outsourced Services	0,0	0,0	0,0	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	10,0	13,3	13,3
2,4%	Building Products	43,0	43,0	43,0	0,0	0,0	71,7	57,4	0,0	28,7	57,4	71,7
2,0%	Paper Products	58,4	58,4	35,0	0,0	0,0	0,0	35,0	46,7	0,0	46,7	58,4
1,9%	Systems Software	0,0	0,0	0,0	34,4	0,0	0,0	0,0	0,0	103,3	0,0	0,0
1,9%	Diversified Chemicals	14,9	14,9	0,0	0,0	0,0	0,0	22,3	29,8	0,0	29,8	37,2

Ces deux approches d'analyse nous permettent

- d'identifier les entreprises et secteurs les plus dépendants à la biodiversité et impactant le plus la biodiversité ;
- et de mettre en place les dispositifs d'atténuation et d'adaptation les plus adaptés au regard notamment de notre responsabilité fiduciaire.

DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

L'analyse comme le suivi des critères environnementaux, sociaux et de qualité de la gouvernance ainsi que leur prise en compte dans les décisions d'investissement et de gestion constituent une verticale à part entière de notre dispositif de gestion des risques.

Analyse des opportunités d'investissement

Quelle que soit l'activité du Groupe Siparex concernée, l'analyse des critères ESG fait partie intégrante de l'analyse des risques et opportunités. Nous renforçons régulièrement nos outils et méthodes d'analyse ESG et plus particulièrement en matière de climat avec la mise à disposition des équipes d'investissement d'un outil propriétaire d'évaluation de la matérialité des risques climatiques. Ce dernier évalue à la fois le profil de risques climatiques de l'opportunité d'investissement et sa maturité en matière de gestion des risques physiques et de transition liés au changement climatique.

Les diagnostics ESG et climat des opportunités d'investissement approfondies sont renforcées au cours du process par la consultation de tiers experts, la réalisation d'analyses stratégiques complémentaires et la présentation des opportunités d'investissement à un Comité d'experts, collège consultatif d'une dizaine de membres choisis pour leur réputation et leur expérience sectorielle, stratégique et de direction d'entreprises. Ce dernier exerce un regard critique sur les fondamentaux industriels, financiers et extra-financiers de l'opportunité analysée, la pertinence et l'ambition de son projet de développement. Ses avis viennent enrichir la cartographie des principaux risques et enjeux.

Décision et structuration des investissements

Dans tous les cas où cela conditionne notre décision d'investissement, nous diligentons une revue ESG en amont de l'opération d'investissement. Dans les autres cas, nous assurons cette revue ESG dans les premiers mois de la vie de l'investissement afin de basculer dans la formalisation du plan d'actions ESG, outil structurant de notre politique de gestion des risques ESG.

Pour une part significative et croissante des nouveaux investissements depuis 2020, nous inscrivons des objectifs ESG dans les conventions de partage de la performance des cadres clés co-actionnaires afin d'assurer l'alignement des intérêts sur la bonne gestion des risques ESG.

Suivi des investissements

Le plan d'actions ESG est suivi annuellement a minima au sein de l'organe de gouvernance actionnariale. Ce suivi donne notamment lieu à la production d'un rapport annuel ESG de fonds à l'attention des souscripteurs du fonds ainsi que d'un rapport annuel individuel, support des discussions au sein de l'organe de gouvernance actionnariale.

En parallèle de la promotion des meilleures pratiques en matière ESG, le Groupe Siparex a investi dans la constitution d'une équipe dédiée à l'accompagnement opérationnel (Operating team) de ses entreprises en portefeuilles (cf. supra). L'Operating team du Groupe Siparex, au relais de l'équipe ESG, est mobilisée afin de réduire les risques ESG des portefeuilles Siparex.

LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)

Le Règlement SFDR, également connu sous le nom de Règlement européen (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier, impose des règles de transparence aux acteurs financiers en exigeant la prise en compte des risques de durabilité et des impacts négatifs sur la durabilité dans les processus d'investissement.

Le règlement en question représente un jalon emblématique dans le plan d'action de la Commission européenne visant à soutenir le financement d'une croissance durable. Il porte l'objectif d'encourager activement les investissements dans des placements durables afin de créer un environnement financier favorable à la transition vers une économie plus verte.

Au 31 décembre 2023, les produits financiers du Groupe Siparex relevant du règlement SFDR sont classés de la façon suivante :

- 54 fonds classés sous l'article 6 SFDR totalisant 40 % des actifs sous gestion
- 11 fonds classés sous l'article 8 SFDR totalisant 48 % des actifs sous gestion
- 4 fonds classés sous l'article 9 SFDR totalisant 12 % des actifs sous gestion

60 % des encours gérés par le Groupe Siparex au 31 décembre 2023 prenaient en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.



SIPAREX

/ Groupe

5, rue Feydeau 75002 PARIS • Tél. : +33 (0)1 53 93 02 20
107, rue Servient 69003 LYON • Tél. : +33 (0)4 72 83 23 23

Contact : Priscille Clément, Directrice de la Communication et des Marques
p.clement@siparex.com